

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 OCTOBRE 2019**

**Présents** : MM KEMIH, MUGUET, ITARD, LAPP, LAS, DETALLE, DEBOUESSE, BARTHELEMY, CHRISTOPHE, Mmes GUYONNET, BUISSON, PELLISSIER, COUTIL, SERVIERES, SOULAGNAT,

**Pouvoirs** : de Mme DURNEZ à M. LAPP ; de M. MORA à Mme BUISSON ;

**Absents** : Mmes FLUZAT et CLERC

Préalablement à la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire accueille 6 des 8 membres du conseil municipal des jeunes. Il rappelle qu'une visite de la Préfecture a eu lieu le 11 septembre dernier et que plusieurs réunions ont été organisées afin qu'il puisse présenter un ou des projets.

Monsieur le Maire présente le projet de festival jeunes initié par les jeunes. Il pourrait se dérouler au local jeunes et dans le parc municipal la première quinzaine de juin. Les activités proposées l'après midi seraient de nature sportive et pratique de jeux et le soir un barbecue extérieur rassemblerait tout le monde avec une soirée dansante. L'objectif est de faire rencontrer les jeunes de la commune, de créer du lien avec les familles.

La commission jeunesse devra donc rencontrer le conseil municipal jeunes avant la fin de l'année afin de commencer à planifier la date, les besoins en matériel, en encadrement, en matériel de communication (affiches, flyers, ...), en sonorisation, en alimentation et boissons. Un budget devra également être déterminé afin d'être prévu lors du vote du budget 2020.

Les conseillers jeunes sont ensuite invités à assister au début de la séance du conseil municipal.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme GUYONNET Corinne.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès verbal de la séance du 26 juillet 2019 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## CONVENTIONS

### Convention pour l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) concernant la mise en place d'un service de paiement en ligne.

Celui-ci permet aux usagers de la commune de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire. Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.

Cette convention permet de fixer le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

La commune aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail internet, le coût d'adaptation des titres de recettes mentionnant la possibilité de payer en ligne et le coût du commissionnement carte bancaire (à ce jour 0.25 % du montant de la transaction + 0.05 € par opération et pour les montants inférieurs ou égaux à 20 € : 0.20 % du montant de la transaction + 0.03 € par opération).

Ce service deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Il sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Convention entre la Région, le département et la commune pour l'aménagement d'accessibilité d'un arrêt routier d'autocars interurbains

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune, la Région et le département de l'Allier concernant l'aménagement d'accessibilité d'un arrêt routier d'autocars interurbains devant la gare. Elle a pour but de définir les modalités techniques et financières de réalisation des travaux. Ceux-ci pourraient être réalisés au printemps 2020. Le coût des travaux, environ 11 000 € TTC est entièrement à la charge du département.

La maintenance et l'entretien de l'ensemble des éléments immobiliers et mobiliers de l'arrêt routier aménagé incomberont à la commune qui conserve la responsabilité de l'accessibilité du cheminement piétons jusqu'à cet arrêt routier.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) concernant l'assistance pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif de proximité (consultation d'un architecte).

Cette mission est assurée à titre gratuit.

La mission comportera : l'établissement du programme de l'opération, l'assistance à la passation du contrat d'étude de l'architecte avec rédaction du règlement de consultation et des pièces du marché de maîtrise d'œuvre, l'aide à l'analyse des offres et un conseil administratif et technique tout au long du déroulement de l'étude.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

### CRACL de la SEAu concernant le lotissement des Grands Champs

En application des articles L 300-5 du Code de l'Urbanisme et L 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société d'Équipement de l'Auvergne a transmis son compte-rendu annuel à la collectivité locale sur les comptes arrêtés au 31.12.2018, concernant le lotissement des grands champs, pour approbation. Ce document est disponible en mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le bilan actualisé au 31.12.2018 ainsi que le compte-rendu annuel d'activité.

Il rappelle que courant 2019, un permis de construire a été accordé sur cette zone et que les travaux devraient démarrer prochainement.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Convention logistique avec le CNFPT pour une formation en mairie

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention logistique concernant l'organisation d'une formation « habilitation électrique » les 18 et 19 novembre 2019 en mairie, à destination des agents techniques de la communauté de communes du Val de Cher.

Cette convention a pour objet la mise à disposition temporaire à titre gratuit de locaux et de matériel pour assurer cette formation.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## FINANCES

### 1 - Participation du Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un fonds départemental, issu de la loi Besson en 1990, et financé principalement par le conseil départemental et différents partenaires (communes, CAF, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, ...). Ce fonds intervient pour les personnes ayant des difficultés financières relatives à l'accès et au maintien dans un logement, ainsi qu'au paiement des fournitures d'énergie.

Afin de poursuivre son action auprès des plus démunis, le conseil départemental vient de solliciter les communes pour participer au financement du FSL, à raison d'un euro par an et par habitant, soit 1608 € pour 2019.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour prendre la délibération lui permettant le versement de cette contribution.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 2 - Décision modificative budgétaire n° 2

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE les modifications suivantes sur le budget primitif 2019.

Annulation de titres sur années antérieures suite à changement d'adresse et réémis sur cette année

<u>Fonctionnement dépenses</u>	Montant	<u>Fonctionnement recettes</u>	Montant
673 titres annulés sur exercices antérieurs	60 €	70323 occupation domaine public	60 €

Travaux en régie peinture accueil mairie et bureau comptabilité pour faire passer la dépense du fonctionnement vers l'investissement afin de récupérer la TVA

<u>Investissement dépenses</u>	Montant	<u>Fonctionnement dépenses</u>	montant
2313 (040) – travaux deux bureaux mairie	4 848.26 €	023 (023) virement à la section d'investissement	4 848.26 €

<u>Investissement recettes</u>	Montant	<u>Fonctionnement recettes</u>	montant
021 (021) - virement de la section de fonctionnement	4 848.26 €	722 (042) – travaux en régie	4 848.26 €

Travaux en régie bureau secrétaire générale mairie (sol et peinture) pour faire passer la dépense du fonctionnement vers l'investissement afin de récupérer la TVA

<u>Investissement dépenses</u>	Montant	<u>Fonctionnement dépenses</u>	montant
2313 (040) – travaux bureau secrétaire	2 120.14 €	023 (023) – virement à la section d'investissement	2 120.14 €

<u>Investissement recettes</u>	Montant	<u>Fonctionnement recettes</u>	montant
021 (021) –virement de la section de fonctionnement	2 120.14 €	722 (042) – travaux en régie	2 120.14 €

## Vente logement école primaire M. SICARD pour constater la créance

Dépenses investissement	Montant	Recettes investissement	montant
2764 – créances sur des particuliers	70 000.00 €	024 – produit des cessions d'immobilisations	70 000.00 €

## Travaux en régie peinture façade ateliers municipaux

Investissement dépenses	Montant	Fonctionnement dépenses	montant
2313 – peinture façade ateliers municipaux	3 589.49 €	023 (023) – virement à la section d'investissement	3 589.49 €

Investissement recettes	Montant	Fonctionnement recettes	Montant
021 (021) – virement de la section de fonctionnement	3 589.49 €	722 (042) – travaux en régie	3 589.49 €

## Participation au Fonds de Solidarité Logement

Dépenses de fonctionnement	Montant
6281 – cotisation FSL	1 608.00 €
61551 – entretien matériel roulant	1 608.00 €

## TRAVAUX


### 1 – éclairage public lié à la sécurisation du réseau basse tension du poste les Communes route de Paris

Le SDE03 a transmis le plan de financement concernant les travaux de sécurisation du réseau basse tension route de Paris et rue du 8 mai 1945. Le devis accompagné de la variation du coût annuel de fonctionnement (- 598 €) est présenté aux conseillers. Coût de l'opération pour la commune : 9200 € et 9 200 € à la charge du SDE03.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce plan de financement. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il décide de l'étalement de la contribution de la façon suivante : 683 € sur 15 ans.

## 2 – Génie civil pour Orange lié à la sécurisation BT du poste les Coqs

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le   
ID : 003-210302972-20191011-PVCM11102019-AU

Le SDE03 a également fait parvenir un plan de financement concernant la sécurisation du réseau de télécommunication sur les mêmes voies. Le devis d'un montant de 22 780 € dont 11 390 € à la charge de la commune et l'autre moitié à la charge du SDE03 est présenté aux conseillers.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, à signer ce plan de financement et décide de l'étalement de la contribution à raison de 845 € sur 15 ans.

## 3 – éclairage public lieudit La Vigne des coqs

A la demande de la commune, le SDE03 a transmis un plan de financement concernant la dépose d'une crose d'éclairage public avec lanterne près de la maternelle pour la reposer lieudit la Vigne des Coqs au Cluzeau.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce plan de financement d'un montant de 140 € dont 105 € à la charge de la commune.

## 4 – consultation maîtrise d'œuvre projet local de vie au complexe sportif

Suite à la réunion avec les associations qui pourraient utiliser le futur local de vie, l'ATDA a été consultée pour lancer le projet, avec la consultation d'un architecte.

L'ATDA préconise de consulter l'architecte pour le scénario 1 de l'étude de faisabilité qui est communiquée à l'ensemble des conseillers, coûtant le moins cher et éventuellement, une fois l'architecte retenu, lui demander d'étudier le scénario 2 pour connaître le coût.

L'ATDA va préparer le dossier de consultation des architectes (pré-programme, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Particulières, Règlement de Consultation). Ce dernier stipulera que le choix de l'architecte sera fait de la façon suivante :

- 40 % pour les références (bâtiments de même type déjà construits et équipes accompagnant l'architecte : économiste, BET fluides, ....)
- 40 % sur la note méthodologique (réunions de chantier, aide au montage des dossiers pour consulter les entreprises, .....)
- 20 % pour le prix

Un minimum de trois architectes doit être consulté sur simple devis car la prestation est estimée à moins de 25 000 €, montant au dessus duquel il faut passer un appel d'offres.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer la consultation dès que l'ATDA aura transmis le dossier. L'urgence vient du fait que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés avant le 15 février 2020, avec un projet précis et chiffré.

L'ATDA aidera ensuite à analyser les offres reçues et sera présente lors de la première réunion avec l'architecte qui aura été choisi.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne seront lancés que si la commune obtient toutes les subventions sollicitées (Etat au titre de la DETR, département, Région) jusqu'à 76 % sans compter l'aide du Fonds d'Aide pour le Football Amateur.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## CREATION d'UN EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour les périodes du 4 novembre au 20 décembre 2019 et du 6 janvier 2020 au 21 février 2020.

En effet, suite au non renouvellement des contrats aidés sur cette fin d'année, à la demande de mise en retraite pour invalidité en cours d'un agent, aux nombreux arrêts maladie, à l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant à la cantine scolaire, il est nécessaire de recruter un agent pour ces périodes.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements du personnel communal pour la prime annuelle allouée lors de la séance du 24 juin 2019.
- Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des délégations qui lui ont été allouées au titre des indemnités de sinistre perçues depuis janvier 2019, soit un montant de 9 826.32 € et des augmentations de loyers faites depuis cette date (bureau SICTOM, logement 8 rue des trois frères Pasquier et Val de Cher Services)
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le 8 décembre. M. SICARD, de l'allée des soupirs, assurera le repas.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été sollicités pour le remplacement des 28 projecteurs des terrains de football du complexe sportif par des projecteurs LED. Le coût total est de 49 788.00 € pour le terrain en herbe et de 37 680.00 € pour le terrain synthétique. Vu la durée du retour sur investissement (plus de 30 ans même avec des subventions), il est décidé de ne pas donner suite.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé en mairie pour une parcelle située 12 chemin des Grétias, parcelle ZM 132. Pour valider ce permis, une extension du réseau électrique d'environ 50 mètres est nécessaire. Le SDE03 a été saisi et a fourni un devis estimatif d'un montant de 4 770.00 € HT. Pour la réalisation de ces travaux, une contribution financière de la commune s'élevant à 45 % de ce montant est demandée, soit 2 146.50 €. Monsieur le Maire précise que cette extension permettrait d'alimenter deux autres parcelles situées à proximité. Le conseil municipal donne son aval pour cette proposition.

La séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,



